

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 9 février 2023

N° CP-2023-1-5-1

N° applicatif 5316

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service consulté

FINANCEMENT PARTENARIAL EN FAVEUR DE LA LANGUE RÉGIONALE

Résumé : Grande cause alsacienne, l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace, définie comme la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique), constitue un enjeu politique majeur de la Collectivité. Ce rapport soumet à l'approbation de la Commission permanente deux projets innovants relatifs à la promotion du bilinguisme :

- Les mercredis de l'alsacien / Mittwùch ùff Elsässisch : soutien aux activités péri ou extrascolaires proposées en langue régionale par les EPCI, les communes et leurs regroupements, les GECT ou les structures et associations délégataires de service public. Une enveloppe de 35 000 € est inscrite au BP 2023 pour participer aux frais engagés par les partenaires ; soit pour la rémunération d'animateurs à hauteur de 50% des coûts engagés ou pour la valorisation des agents déjà en poste s'exprimant exclusivement en langue régionale à hauteur de 10 € par heure.
- Spiel & Parle : convention de partenariat dans le cadre d'un projet éducatif franco-allemand initié par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Il a pour objectif d'offrir aux enfants scolarisés en écoles élémentaires la possibilité d'acquérir un premier vocabulaire de base en allemand ou en français au travers d'ateliers hebdomadaires de jeux, de chansons et de littérature. Un budget prévisionnel de 9 900 € est inscrit au BP 2023.

Il vous est proposé d'approuver le financement des animations « Mittwùch ùff Elsässisch – les mercredis de l'alsacien » et la convention de partenariat avec l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau pour le projet « Spiel und Parle ».

Une relance volontariste de la transmission et la pratique du dialecte alsacien :

Au printemps 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a mené une étude sociolinguistique auprès de 4 001 Alsaciennes et Alsaciens.

Si pour 73 % des alsaciens la langue régionale c'est le dialecte alsacien et non l'allemand standard, ils ne sont plus que 3% dans la tranche d'âge des 18 ans et moins à pratiquer le dialecte. La transmission dans le cercle familial est quasi inexistante et pourtant les Alsaciens tiennent fortement à ce patrimoine linguistique. Ils sont dans l'attente d'un signal concret de la part de la Collectivité européenne d'Alsace et estiment qu'il faut rapidement en faire plus pour sauver et promouvoir l'alsacien.

Les mercredis de l'alsacien / Mittwùch ùff Elsässisch

Afin de relancer la transmission de la langue régionale qui fait actuellement défaut, il est proposé de mettre en place des activités dénommées « les mercredis de l'alsacien - Mittwùch ùff Elsässisch » (cf. annexe 1 fiche action jointe). Il s'agit d'animations péri ou extrascolaire en langue régionale qui peuvent être proposées en dialecte alsacien, ou en allemand standard, portées par les EPCI, les communes et leurs regroupements, les GECT ou les structures et associations délégataires de service public. Elles auront de préférence lieu sur une période longue (de septembre à juin, par exemple) avec une fréquence hebdomadaire.

Ce dispositif se veut souple, en laissant le libre recrutement des animateurs (étudiants, volontaires en service civique franco-allemand, animateurs périscolaire, retraités, associations...) ainsi que la libre définition de la classe d'âge concernée, du jour, du lieu et du cadre de l'animation en langue régionale. La participation de la Collectivité européenne d'Alsace se monte à hauteur de 50% des coûts de rémunération des animateurs, dans la limite de 2 animateurs.

A titre expérimental, il est également proposé de valoriser l'engagement des agents déjà en poste intervenant exclusivement en langue régionale auprès des enfants. L'aide apportée par la Collectivité européenne d'Alsace sera de 10 € maximum par heure, sur présentation d'un rapport d'activités et d'un décompte annuel des heures effectuées.

Les coûts de fonctionnement, notamment la location et l'entretien des locaux ne sont pas éligibles. Une participation financière des parents est possible.

Une enveloppe de 35 000 € a été inscrite au budget primitif 2023. Deux intercommunalités ont d'ores et déjà délibéré pour mettre en place ce projet à savoir les Communautés de communes du Pays de Ribeauvillé et Sauer-Pechelbronn.

Pour encourager la mise en œuvre de ce dispositif, la Collectivité européenne d'Alsace s'appuiera sur le réseau des ambassadeurs du bilinguisme (un par EPCI) et réalisera des captations de mise en œuvre pratique de ce dispositif pour l'étendre.

Spiel und Parle, une initiative transfrontalière pour la pratique de la langue régionale

Le projet éducatif transfrontalier « Spiel & Parle » a été lancé en septembre 2021 par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (EDSO) pour compléter de manière ludique l'offre scolaire linguistique de part et d'autre du Rhin. Il a pour objectif d'offrir aux enfants scolarisés en écoles élémentaires la possibilité d'acquérir un premier vocabulaire de base en allemand ou en français au travers d'ateliers hebdomadaires de jeux, de chansons et de littérature. Du côté français, les ateliers sont dispensés par des intervenants spécialisés ou des animateurs périscolaires dans le cadre d'activité périscolaires ou extrascolaires. Outre-Rhin, les ateliers sont dispensés sur le temps scolaire.

Le projet rassemblait jusqu'ici 7 partenaires : la Volkshochschule Ortenau (porteur de projet), la Volkshochschule Lahr et la Volkshochschule Offenburg du côté allemand ; la Communauté des Communes du Canton d'Erstein, la Ville de Strasbourg et le Centre Culturel et Social Rotterdam de Strasbourg du côté français ainsi que l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. La Collectivité européenne d'Alsace a été invitée par l'EDSO à s'associer au projet à la fois pour le soutien à la coordination du volet français et en tant que cofinanceur.

Outre les enjeux liés à la stratégie bilinguisme de la Collectivité européenne d'Alsace, le projet s'intègre dans la feuille de route de la Direction Europe et transfrontalier à deux niveaux :

- le souhait de devenir membre de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et d'en financer des projets spécifiques ;
- le développement des projets sur la thématique du bilinguisme à l'échelle transfrontalière dans le cadre du Schéma alsacien de coopération transfrontalière et de son axe « Se parler, se comprendre » auquel correspond le projet « Spiel & Parle ».

Ce projet s'intègre également dans le dispositif « Mercredis de l'alsacien / Mittwùch uff Elsässisch ». Il répond ainsi de manière complémentaire aux objectifs du bilinguisme et du transfrontalier de la Collectivité européenne d'Alsace.

Concernant les interventions dans les périscolaires français, le budget prévisionnel du projet prévoit des dépenses à hauteur maximale de 19 800 € (animateurs et matériel pédagogique) dont près de 50 % (9 900 €) pourrait être pris en charge par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du bilinguisme (7 200 €), via le dispositif « Mercredis de l'alsacien / Mittwùch uff Elsässisch », et du transfrontalier (2 700 €).

Ainsi, les subventions de fonctionnement à attribuer par la Collectivité européenne d'Alsace se décomposent ainsi :

- 6 300 euros versés à l'Eurodistrict dont 2 700 euros versés au titre de la politique transfrontalière de la Collectivité européenne d'Alsace et 3 600 euros au titre du dispositif « Mittwùch uff elsässisch », pour la mise en œuvre du projet sur le territoire de la Ville de Strasbourg, étant précisé que ces deux parts de subventions pourront être reversées aux partenaires de la convention puis aux structures participantes sur le territoire de cette dernière pour la mise en œuvre du projet ;

- 3 600 euros au titre du dispositif « Mittwùch ùff elsässisch » versés directement à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, pour la mise en œuvre du projet sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Le partenariat et les modalités de contribution de chaque partenaire sont précisés dans la convention jointe à ce rapport (cf. annexe 2). La subvention de la Collectivité européenne d'Alsace octroyée à l'Eurodistrict devra uniquement être employée pour la mise en œuvre du projet visé à l'article 2 de cette convention.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le dispositif de soutien « Les mercredis de l'alsacien – Mittwùch ùff Elsässisch, joint en annexe 1 au présent rapport, qui permettra d'attribuer des subventions de fonctionnement dans la limite de l'enveloppe budgétaire maximale de 35 000 € aux EPCI, communes et leurs regroupements, GECT, structures et associations délégataires de service public qui porteront ces activités ;

Les crédits afférents seront prélevés sur l'opération P046O001, Enveloppe E01, Tranche 14, du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;

- d'approuver la convention de partenariat avec l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, la Ville de Strasbourg, l'Université populaire de l'Ortenau et l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) dans le cadre du projet « Spiel und Parle », jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 700 € à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau au titre de la politique transfrontalière de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'année scolaire 2022/2023, subvention destinée à participer au financement des outils pédagogiques utilisés dans le cadre du projet « Eurodistrict : Spiel & Parle » et aux échanges transfrontaliers qui auront lieu entre les enfants bénéficiant du projet ;

Les crédits afférents seront prélevés sur l'opération P252O005, Enveloppe E05, Tranche T01, Natana 1104-65-657382-288 et versés selon les modalités prévues dans la convention ;

- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 3 600 € à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau au titre du dispositif « Mittwùch ùff elsässisch », subvention destinée à financer 50 % des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire de la Ville de Strasbourg, variables en fonction des factures transmises ;

Les crédits afférents seront prélevés sur l'opération P046O001, Enveloppe E01, Tranche T14, Natana 1104-65-657382-288 et versés selon les modalités prévues dans la convention ;

- de prendre acte de la recette versée par l'EDSO, prévue au profit de la Collectivité européenne d'Alsace à l'article 5-2 de la convention de partenariat du projet « Spiel und Parle » qui sera encaissée sur l'opération P046O001, Enveloppe E03, Tranche T15, Natana 4417-74-74788-288 selon les modalités prévues dans la convention.

Et du versement d'une subvention de fonctionnement du même montant par la Collectivité européenne d'Alsace à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein après encaissement de la recette, les crédits afférents étant prélevés sur l'opération P046O001, Enveloppe E01, Tranche T14, Natana 1104-65-657382-288 ;

- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 3 600 € à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein au titre du dispositif « Mittwùch ùff elsässisch », subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein variables en fonction des factures transmises ;

Les crédits afférents seront prélevés sur l'opération P046O001, Enveloppe E01, Tranche T14, Natana 4091-65-657358-288 et versés selon les modalités prévues dans la convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY